

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 7 décembre 2023, s'est réuni le 14 décembre 2023, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET (arrivée à 18h15) - Lucile BOICHOT (arrivée à 18h15) - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES (arrivé à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELIN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h10) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LE GALL
SULNIAC	: Marylène CONAN (arrivée à 18h15) - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS (arrivée à 19h20) - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Jean - Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Sandrine BERTHIER (départ à 20h) - Audrey ESSOLA (arrivé à 18h10)

Ont donné pouvoir :

BADEN	: Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à Patrick EVENO
COLPO	: Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
MEUCON	: Pierrick MESSENGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT : François ARS a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE : Christine PENHOUEU a donné pouvoir à Olivier LE BRUN : Monique JEAN a donné pouvoir à Gérard THEPAUT : Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN : Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY jusqu'à 19h20 : Maxime HUGUE a donné pouvoir à Armelle MANCHEC : Virginie TALMON a donné pouvoir à Michel GILLET

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20231214-231214_DEL43-DE

: Franck POIRIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Absents :

GRAND-CHAMP

: Moran GUILLERMIC

SURZUR

: Yvan LE NEVE

VANNES

: Mohamed AZGAG

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal stroke with a loop underneath.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

SOLIDARITES ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

CHANTIERS « NATURE ET PATRIMOINE »

FINANCEMENT 2024

Madame Marylène CONAN présente le rapport suivant :

Golfe du Morbihan-Vannes agglomération gère deux chantiers d'insertion « nature et patrimoine ». Les activités portent sur la création, l'entretien et l'aménagement de circuits de randonnées et de sentiers côtiers, de la petite maçonnerie traditionnelle et de la petite menuiserie.

Les chantiers d'insertion ont pour mission l'accueil, l'embauche et la mise au travail sur des actions collectives des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. Ils organisent le suivi, l'accompagnement, l'encadrement technique et la formation de leurs salariés en vue de faciliter leur insertion sociale et de rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable.

Pour atteindre ces objectifs et assurer le fonctionnement de ces chantiers, Golfe du Morbihan-Vannes agglomération bénéficie du soutien de l'Etat, du département du Morbihan et du Fonds Social Européen.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL GENERAL

CHARGES	MONTANTS	PRODUITS	MONTANTS	%
60 - Achats	9 000 €	70- Produits des services (facturation aux communes)	60 000 €	16.90
61 - Charges externes	6 000 €	74 - Dotations et participations	295 105 €	82.70
62 - Autres charges externes	18 805 €	7473 - Département		
		- Aide aux postes	40 000 €	
		- Aide au fonctionnement	44 000 €	
64 - Salaires et charges	323 000 €	74718 - Autres		
		- DDETS - Aide aux Postes	130 000 €	
		7477 - FSE (Fonds Social Européen)	61 105 €	
		747888 - Dotation SEVE EMPLOI	20 000 €	
		GMVA autofinancement	1 695 €	0.40
TOTAL	356 805 €	TOTAL	356 805 €	100,00

PLAN DE FINANCEMENT DU PERIMETRE RESTREINT « ACCOMPAGNEMENT ET ENCADREMENT »

Nombre ETP estimé : 7

DEPENSES	MONTANTS	RESSOURCES	MONTANTS	%
Dépenses de personnel :		FSE	61 105 €	55,00
- Encadrement technique	86 000 €	DDETS	8 300 €	7,47
- Accompagnement socio-professionnel	15 000 €	DEPARTEMENT	40 000 €	36,00
Dépenses indirectes (10 %)	10 100 €	GMVA	1 695 €	1,53
TOTAL	111 100 €	TOTAL	111 100 €	100,00

Seules les charges des encadrants et de la prestation d'accompagnement sont prises en charges, auxquelles s'ajoute 10% de charges indirectes.

Vu l'avis favorable de la commission Attractivité et Services à la population du 7 décembre 2023,

Il vous est proposé :

- de valider le plan de financement prévisionnel général pour l'année 2024 ;
- de valider le plan de financement prévisionnel sur périmètre restreint pour l'année 2024 ;
- de donner pouvoir à monsieur Le Président pour solliciter les demandes de subventions auprès de l'Etat, le Département et le FSE et d'engager toutes les démarches ou signer tout acte nécessaire à la réalisation des chantiers d'insertion ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 7 décembre 2023, s'est réuni le 14 décembre 2023, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET (arrivée à 18h15) - Lucile BOICHOT (arrivée à 18h15) - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES (arrivé à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUETAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h10) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LE GALL
SULNIAC	: Marylène CONAN (arrivée à 18h15) - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS (arrivée à 19h20) - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Jean - Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Sandrine BERTHIER (départ à 20h) - Audrey ESSOLA (arrivé à 18h10)

Ont donné pouvoir :

BADEN	: Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à Patrick EVENO
COLPO	: Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
	: François ARS a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE
	: Christine PENHOUEU a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
	: Monique JEAN a donné pouvoir à Gérard THEPAUT
	: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
	: Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY jusqu'à 19h20
	: Maxime HUGE a donné pouvoir à Armelle MANCHEC
	: Virginie TALMON a donné pouvoir à Michel GILLET

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20231214-231214_DEL44-DE

: Franck POIRIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Absents :

GRAND-CHAMP

: Moran GUILLERMIC

SURZUR

: Yvan LE NEVE

VANNES

: Mohamed AZGAG

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line that curves into a loop and then extends horizontally to the right.

-44-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

SOLIDARITES ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

CREMATORIUM ET PARC MEMORIAL - TARIFS 2024

Madame Marylène CONAN présente le rapport suivant :

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a confié la gestion du crématorium et Parc Mémorial du Pays de Vannes à la Société des crématoriums de France par délégation de service public, conclue pour une période allant du 5 juin 2007 au 5 décembre 2034.

Conformément au contrat de délégation de service public, la Société des crématoriums de France répond aux obligations suivantes :

- conception, financement, construction, entretien et exploitation du crématorium - meuble et immeuble ;
- responsabilité du maintien en bon état des ouvrages du service : entretien, réparation et renouvellement.

En contrepartie, la Société des crématoriums de France perçoit un prix couvrant les charges d'investissement et d'exploitation et correspondant à l'exploitation du service concédé.

Une indexation annuelle des tarifs est prévue année selon la formule de calcul prévue au contrat. Cette formule s'appuie sur plusieurs indices (coût du travail, coût de l'énergie, coût des frais divers, etc.) publiés par l'INSEE et par d'autres organismes de premier plan. Cette indexation vise à refléter l'évolution - à la hausse ou à la baisse - des charges d'exploitation assumées par le délégataire.

Le calcul de l'indexation qui doit être appliquée à partir du 1^{er} janvier 2024 fait ressortir une hausse des tarifs de 5,59 %.

En annexe, est présentée la nouvelle grille tarifaire pour l'année 2024.

Vu l'avis favorable de la Commission Attractivité et Services à la population du 7 décembre 2023,

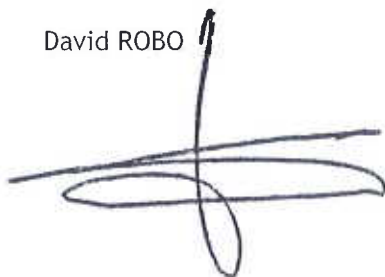
Il vous est proposé :

- *de valider les nouveaux tarifs du crématorium et du Parc Mémorial, applicables pour l'année 2024, tels que joints en annexe ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

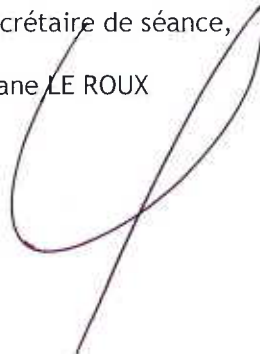
Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



-44-

ANNEXE 1

CREMATORIUM ET PARC MEMORIAL - TARIFICATION 2024

	Tarifs H.T. à partir de l'arrondi	Tarifs T.T.C
A- Prestations minimum du service public		
Crémation adulte	615,07€	738,00€
Crémation indigent	Gratuit	Gratuit
Crémation enfant de 1 à 12 ans	Gratuit	Gratuit
Crémation enfant de moins de 1 an	Gratuit	Gratuit
B- Autres prestations de service public		
Accueil- personnel de portage	Inclus	Inclus
Remise de l'urne	Inclus	Inclus
Dépôt provisoire de l'urne, forfait mensuel au-delà du 1er mois	89,95€	108,00€
Supplément pour le samedi après-midi	179,89€	216,00€
Crémation restes anatomiques (longueur maxi =1m)	201,31€	242,00€
Crémation restes mortels exhumés de moins de 5 ans	615,07€	738,00€
Crémation restes mortels exhumés de plus de 5 ans (longueur maxi = 1,20 m)	449,74€	540,00€
Crémation relève collective de sépulture	788,11€	946,00€
C- Prestations et matériels facultatifs pour moments de recueillement personnalisés		
Location de salle y compris mise en œuvre de moment de recueillement personnalisé, sonorisation et programme musical	150,77€	181,00€
Location du salon des retrouvailles	113,08€	136,00€

	Tarifs H.T.	Tarifs T.T.C
A- Enfouissement des cendres		
Avec remise d'un certificat	120,00 €	144,00 €
En présence de la famille	157,50 €	189,00 €
B- La plaque commémorative		
Plaque de granit noire pendant 10 ans	532,50 €	639,00 €
Gravure par lettre	11,67 €	14,00 €
C- Le rosier individuel (1 enfouissement)		
Plantation et entretien pendant 10 ans	700,00 €	840,00 €
Plantation et entretien pendant 20 ans	1 208,33 €	1 450,00 €
Plantation et entretien pendant 30 ans	1 648,33 €	1 978,00 €
Enfouissement des cendres	120,00 €	144,00 €
Plaque de bronze	169,17 €	203,00 €
D- Le rosier arbustif (2 enfouissements)		
Plantation et entretien pendant 10 ans	1 432,50 €	1 719,00 €
Plantation et entretien pendant 20 ans	2 626,67 €	3 152,00 €
Plantation et entretien pendant 30 ans	3 937,50 €	4 725,00 €
Enfouissement des cendres	120,00 €	144,00 €
Plaque de bronze	169,17 €	203,00 €
E- L'arbre familial (7 enfouissements)		
Plantation et entretien pendant 10 ans	2 304,17 €	2 765,00 €
Plantation et entretien pendant 20 ans	3 997,50 €	4 797,00 €
Plantation et entretien pendant 30 ans	5 791,67 €	6 950,00 €
Enfouissement des cendres	120,00 €	144,00 €
Plaque de bronze	169,17 €	203,00 €
F- L'aveau à urnes familial et rosier (jusqu'à 4 urnes, plaque de		
Pour une durée de 10 ans	1 486,67 €	1 784,00 €
Pour une durée de 20 ans	2 745,00 €	3 294,00 €
Pour une durée de 30 ans	3 858,33 €	4 630,00 €
Ouverture/fermeture	111,67 €	134,00 €
Gravure par lettre	11,67 €	14,00 €

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 7 décembre 2023, s'est réuni le 14 décembre 2023, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET (arrivée à 18h15) - Lucile BOICHOT (arrivée à 18h15) - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES (arrivé à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUETAS	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h10) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LE GALL
SULNIAC	: Marylène CONAN (arrivée à 18h15) - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS (arrivée à 19h20) - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Jean - Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Sandrine BERTHIER (départ à 20h) - Audrey ESSOLA (arrivé à 18h10)

Ont donné pouvoir :

BADEN	: Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à Patrick EVENO
COLPO	: Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT : François ARS a donné pouvoir à Chrytel DELATTRE : Christine PENHOUE a donné pouvoir à Olivier LE BRUN : Monique JEAN a donné pouvoir à Gérard THEPAUT : Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN : Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY jusqu'à 19h20 : Maxime HUGE a donné pouvoir à Armelle MANCHEC : Virginie TALMON a donné pouvoir à Michel GILLET

: Franck POIRIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Absents :

GRAND-CHAMP

: Moran GUILLERMIC

SURZUR

: Yvan LE NEVE

VANNES

: Mohamed AZGAG

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal loop, with a horizontal line crossing it.

-45-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

SOLIDARITES ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

CONSEILLERE EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE (CESF) A TEMPS PARTAGE

RENOUVELLEMENT DU DISPOSITIF

Madame Marylène CONAN présente le rapport suivant :

A la suite de l'intérêt manifesté par plusieurs CCAS du territoire communautaire, il a été mis en œuvre un emploi de conseillère en économie sociale et familiale (CESF) à temps partagé, dans le cadre de la prévention des risques d'isolement et de précarité.

Après appel à candidature pour l'année 2024, le dispositif est reconduit pour une cinquième année.

L'agglomération refacturera aux communes adhérentes le coût de cette mise à disposition selon les termes d'une convention d'engagement, jointe en annexe.

Vu l'avis favorable de la Commission Attractivité et Services à la population du 7 décembre 2023, il vous est proposé :

- *d'approuver le principe de mutualisation de l'emploi d'une conseillère en économie sociale et familiale aux bénéfices des communes de MONTERBLANC, SAINT-NOLFF, SULNIAC, SURZUR, MEUCON, LE BONO, LOCQUeltas, ELVEN, SAINT ARMEL, ARZON et PLAUDREN ;*
- *de valider la coordination du dispositif de mutualisation par le service Solidarités et Economie sociale et solidaire de l'agglomération ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer une convention d'engagement réciproque avec ces communes, jointe en annexe ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



ANNEXE 1

CONVENTION D'ENGAGEMENT RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UNE CONSEILLERE EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La commune, représentée par le maire en exercice,

Ci-après dénommée uniformément dans la suite de la présente convention « la commune »

ET

La Communauté d'Agglomération Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, représentée par son Président en exercice, Monsieur David ROBO, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Communautaire en date du 16 juillet 2020 et domiciliée à cet effet Parc d'Innovation de Bretagne Sud - 30 rue Alfred Kastler - CS 70206 - 56006 VANNES CEDEX,

Ci-après dénommée uniformément dans la suite de la présente convention « GMVA ».

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 14 décembre 2023,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune du...

PREAMBULE

L'activité de la conseillère en économie sociale et familiale (CESF) au sein du CCAS contribue à prévenir les risques d'exclusion sociale. Ses missions visent à soutenir des personnes ou des familles : la CESF les aide à retrouver une autonomie et un équilibre de vie.

Elle leur apprend à gérer leur budget, à l'équilibrer et à prévoir les dépenses. Elle peut intervenir auprès de commissions de surendettement ou dans les cas de factures et de loyers impayés afin d'obtenir des délais de paiement et un échéancier de remboursements.

La CESF intervient en complémentarité avec les autres travailleurs sociaux.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

La présente convention a pour objet la mise à disposition, par GMVA, d'une conseillère en économie sociale et familiale (CESF) à la commune.

Pour ce faire, GMVA refacturera à la commune le coût réel de cette mise à disposition, conformément aux montants financiers déclinés en annexe.

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée d'une année. Elle prend effet au 1er janvier 2024.

ARTICLE 3 : CONTENU DE LA MISE A DISPOSITION

GMVA met à disposition une CESF pour effectuer une mission de *conseil et/ou accompagnement social individuel et/ou collectif dans une dimension socio-économique et éducative pour améliorer et gérer les domaines de la vie quotidienne*.

La CESF n'a pas vocation à se substituer aux agents d'accueil des CCAS, ni à l'assistante sociale de secteur. Elle intervient en complémentarité.

ARTICLE 4 : MODALITES DE LA MISE A DISPOSITION

Afin de sécuriser l'organisation du temps de travail, la commune s'engage sur l'emploi de la CESF a minima d'une demi-journée par mois

L'augmentation du temps de mise à disposition pourra faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE 5 : MONTANT DE LA PRESTATION

En sus du traitement de l'agent, GMVA supporte des frais de gestion et des frais de structure en lien avec la mise à disposition d'un véhicule de son parc automobile, un bureau, un téléphone mobile et un ordinateur portable.

- Le coût de la demi-journée d'intervention s'établit à 88€ par commune.
- Le coût mensuel du temps d'animation collective s'établit à 24€ par commune.

La commune a établi son besoin à une demi-journée par mois soit un coût mensuel de XXX€ auquel s'ajoute le temps collectif partagé soit un coût mensuel de 24€.

Le montant total de la participation financière de la commune est donc arrêté à XXX€ par mois, soit XXX€ par an.

ARTICLE 6 : MODALITE DE PAIEMENT

Le paiement s'effectuera sur présentation de la présente convention et sur émission d'un titre de recette émis annuellement par GMVA.

ARTICLE 7 : RESILIATION

Le présent dispositif impliquant 11 collectivités locales, il ne pourra être mis fin à la présente convention qu'à l'issue de celle-ci.

Article 8 : LITIGE

En cas de difficultés d'interprétation et/ou d'exécution de la présente convention, les parties conviennent de se réunir afin de trouver un accord amiable.

Fait à,

Le 20 décembre 2023

En double exemplaire,

Pour la Commune,

Le Maire,

Pour la Communauté d'Agglomération,

Le Président,

David ROBO

PROJET

CESF - Calcul du coût annuel 2024

CHARGES	2024
Coût salarial annuel	30 500€
Véhicule + Carburant	2 850€
Abonnement téléphonie mobile	100€
Frais de structure <i>2% du coût annuel salarial correspondant aux modalités RH et comptable</i>	800€
Coût total	34 250€
Coût horaire	22€
Coût une demi-journée (4 heures)/mois	88€
Coût du temps d'animation collective/mois <i>3 demi-journée/mois TAC calculé par le nombre de demi- journée/nombre de communes</i>	24€

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 7 décembre 2023, s'est réuni le 14 décembre 2023, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET (arrivée à 18h15) - Lucile BOICHOT (arrivée à 18h15) - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES (arrivé à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX (arrivée à 18h10) - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LE GALL
SULNIAC	: Marylène CONAN (arrivée à 18h15) - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS (arrivée à 19h20) - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean-Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Jean -Jacques PAGE - Patrick LE MESTRE - Marie-Noëlle KERGOSIEN - Sandrine BERTHIER (départ à 20h) - Audrey ESSOLA (arrivé à 18h10)

Ont donné pouvoir :

BADEN	: Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir à Patrick EVENO
COLPO	: Freddy JAHIER a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
ELVEN	: Claudine LE BOURSCAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
MEUCON	: Pierrick MESSEGER a donné pouvoir à Michel GUERNEVE
SAINT-AVE	: Anne GALLO a donné pouvoir à Thierry EVENO
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS
SENE	: Anthony MOREL a donné pouvoir à Claude LE JALLE
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT : François ARS a donné pouvoir à Chrystel DELATTRE : Christine PENHOUEU a donné pouvoir à Olivier LE BRUN : Monique JEAN a donné pouvoir à Gérard THEPAUT : Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN : Latifa BAKHTOUS a donné pouvoir à Jean-Pierre RIVERY jusqu'à 19h20 : Maxime HUGE a donné pouvoir à Armelle MANCHEC : Virginie TALMON a donné pouvoir à Michel GILLET

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20231214-231214_DEL46-DE

: Franck POIRIER a donné pouvoir à Audrey ESSOLA

Absents :

GRAND-CHAMP

: Moran GUILLERMIC

SURZUR

: Yvan LE NEVE

VANNES

: Mohamed AZGAG

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line that curves into a horizontal loop, with a horizontal line crossing it.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2023

SOLIDARITES ET ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNE DE SARZEAU

POUR LE BATIMENT DES RESTOS DU CŒUR

Madame Marylène CONAN présente le rapport suivant :

Le règlement de fonds de concours « Entraide alimentaire », approuvé par le Conseil Communautaire du 13 février 2020, permet de soutenir la réalisation ou la rénovation d'équipements dédiés à l'entraide alimentaire, portée par une association ou par une commune pour le compte de l'association.

Le montant maximal de ce fonds de concours est fixé à 250 000 € dans la limite de 20 % du coût HT et de 30 % du reste à charge.

La commune de SARZEAU rénove actuellement un bâtiment qui sera mis ensuite à disposition des Restos du cœur, lesquels sont accueillis aujourd'hui dans un local qui n'est plus adapté à leur activité.

Le montant total de cette opération est de 270 950 € HT et un fonds de concours est sollicité à hauteur de 49 067 €.

Les Restos du cœur ont accueilli 114 familles cet été résidant sur les communes de SARZEAU, ARZON, LE HEZO, LE TOUR-DU-PARC, SAINT-GILDAS DE RHUYS, SURZUR ET THEIX-NOYALO.

Vu l'avis favorable de la Commission Attractivité et Services à la Population du 7 décembre 2023, il vous est proposé :

- *d'approuver le versement d'un fonds de concours de 49 067 € à la commune de SARZEAU pour la réalisation d'un équipement permettant d'accueillir les Restos du cœur ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David RUBO



La secrétaire de séance

Morgane LE ROUX

